

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

BP 2024  
EMPRUNT 530 000 €  
Rénovation et extension  
Cantine – ALSH  
LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Octobre 2024 n°2024-10-07-06 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 11 Octobre 2024, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, la possibilité de contracter l'emprunt de 530 000 €, prévu au BP 2024.

N° AD-2024-10-11-21

DECIDE

**ARTICLE 1** - D'accepter la proposition de LA BANQUE POSTALE pour la réalisation d'un emprunt de 530 000 € nécessaire au règlement des travaux de rénovation et extension de la cantine et ALSH :

Montant : 530 000 €,

Durée : 240 mois,

Echéances constantes,

Taux fixe de 3.67 %

Périodicité trimestrielle

Versement en une fois avant la date limite du 6 décembre 2024 (préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS)

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis : 50 jours calendaires)

Commission d'engagement : 0.10 % du montant de contrat de prêt.

**ARTICLE 2** – D'engager la commune, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 4** – Un extrait de la présente décision sera publié sur le site internet de la commune et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11 OCT. 2024

ID : 034-213401359-20241011-AD2024\_10\_11\_21-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

11 OCT. 2024

Et publication ou notification

Du

Le Maire : 11 OCT. 2024

Fait à LESPIGNAN, le 11 Octobre 2024



Jean-François GUIBERT